

BAREME DE NOS HONORAIRES

Activité de conseil pour la vente à promoteur

Les honoraires, à la charge de l'acquéreur, se calculent par tranches

Valeur du bien

Montant TTC

Jusqu'à	500 000 €	7 %
De 500 001 €	à 1 000 000 €	5,5 %
De 1 000 001 €	à 1 500 000 €	5 %
De 1 500 001 €	à 3 000 000 €	4,5 %
Au-delà de 3 000 001 €		4 %

Honoraires minimums : 30 000 € TTC

Les honoraires sont dus à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire

Barème applicable à partir du 16 octobre 2023 sur l'activité de conseil pour la vente à promoteur

SAS Upcity au capital de 2.000 € - 47 rue d'Authie - 14000 CAEN
contact@upcity.fr - Tél : 02 61 53 68 84

Carte professionnelle n°CPI 1401 2021 000 000 028 délivrée par la CCI de CAEN le 5/10/2021 valable
jusqu'au 4/10/2024 sans manquement de fonds

Siret 903 626 901 00016 - RCS CAEN - RCP : Allianz actif pro n°62073556